

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Budget principal et budget annexe

**PRÉSENTÉ LORS DU
COMITÉ SYNDICAL
DU 18 DÉCEMBRE 2025**

Table des matières

Table des matières

Préambule.....	3
Introduction.....	4
Contexte général : un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités.....	4
Le contexte économique national.....	4
Les mesures du Projet de Loi de Finances.....	5
La situation budgétaire du SITPI.....	6
Fonctionnement.....	6
Investissement.....	7
État de la dette.....	7
Budget annexe « prestations de service ».....	8
La situation organisationnelle du SITPI.....	9
Situation et orientations budgétaires du SITPI.....	10
Feuille de route 2022-2026 et Programme Pluriannuel de l'Investissement et du Fonctionnement.....	10
Dépenses de fonctionnement.....	11
Recettes de fonctionnement.....	12
Synthèse de la section de fonctionnement.....	13
Section d'investissement.....	14
Orientations du budget annexe.....	15
Engagements pluriannuels.....	16
Echéancier.....	16
Prospective du budget principal.....	16

Préambule

Préalablement au vote du budget primitif, le **débat d'orientation budgétaire (DOB)** permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire » (ROB).

La présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif, et ne peut intervenir ni le même jour, ni la même séance que le vote du budget. Le rapport doit être communiqué préalablement aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire.

Pour les EPCI qui comprennent plus de 10 000 habitants, ce rapport doit notamment comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification et de subventions,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- la structure des effectifs,
- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- la durée effective du travail dans la collectivité

Le rapport d'orientations budgétaires doit être transmis aux communes membres et mis à la disposition du public dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat. Il permet ainsi d'informer les représentants des villes siégeant au Comité Syndical quant aux évolutions conjoncturelles et structurelles impactant les capacités de financement de l'établissement.

Introduction

Au-delà de l'aspect réglementaire, le DOB, première étape du cycle annuel de décision budgétaire, constitue un moment privilégié dans la vie d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui permet de rendre compte de la gestion de l'EPCI, de débattre des orientations budgétaires et des projets structurants pour les villes dont il est l'émanation.

L'année 2025 marquera l'histoire du SITPI comme étant la première avec dix communes adhérentes sur l'année complète, et celle au cours de laquelle le projet de déménagement du SITPI a vu des premières avancées concrètes. Elle a permis de stabiliser l'organisation du syndicat, de développer de nouvelles options, et de préparer les échéances à venir, dont la construction des nouveaux locaux entre 2026 et 2027, et les échéances électorales de 2026 qui verront un renouvellement de la gouvernance du syndicat.

Le rapport d'orientations budgétaires 2026 prend en compte ces éléments d'organisation, tout en suivant les trois orientations structurantes exprimées par les élus : la consolidation et le développement de l'écosystème du SITPI, la volonté de concilier solidarité avec performances économique et technique et le maintien d'un outil pertinent permettant appui stratégique en matière de systèmes d'information, diffusion des connaissances et innovation au bénéfice de ses villes.

1. Contexte général : un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités

a. Le contexte économique national

Prévisions de croissance : 0,9 % 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Prévision d'inflation : 1,0 % en 2025, 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026.

Coup de frein sur l'emploi

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois).

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation

Taux de chômage attendu en légère hausse

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Au final, le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget..

b. Les mesures du Projet de Loi de Finances

Note : les principales mesures présentées concernant le secteur public local sont celles contenues dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2026, tels qu'elles ont été présentées en Conseil des ministres le 14 octobre 2025.

Un exercice de haute voltige

Entre exigences européennes, contraintes financières, besoins économiques et absence totale de majorité, le Gouvernement se donne comme objectif de ramener le déficit sous les 3 % du PIB d'ici 2027. Mais le contexte économique est lourd et fragile : la croissance demeure poussive, insuffisante autour de 1,3 % pour améliorer comptes et ratios. L'inflation reste une menace. C'est surtout l'accumulation des déficits qui pèse, sous la forme d'une dette publique qui progresse.

Le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France. Les décideurs locaux manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions comme à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

L'effort budgétaire demandé aux collectivités en 2026 reste inconnu.

Parmi les mesures proposées, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'année 2025 devrait être reconduit en 2026, avec la volonté de favoriser les dispositifs de péréquation au sein de la DGF, afin de rendre sa répartition toujours plus équitable.

Trois anciennes dotations d'investissement devraient être regroupées dans un fonds unique : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Le montant de ce fonds s'élèverait à 1,4 milliards € pour l'année 2026 contre 1,6 milliards en 2025.

De même le fonds vert devrait voir ses crédits largement amputés, passant de 1,15 milliard € en 2025 à 650 millions en 2026.

Le PLF propose plusieurs adaptations du FCTVA, en particulier l'exclusion de certaines dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible jusqu'ici, dont les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage.

c. La situation budgétaire du SITPI

Fonctionnement

Les prévisions relatives aux résultats de l'année 2025 laissent apparaître un résultat de fonctionnement prévisionnel à hauteur de 41 110 €, portant le résultat de fonctionnement cumulé prévisionnel à hauteur de + 49 625 €. Le résultat final devrait donc se situer dans une fourchette de 40 000 à 50 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		BP 2025	BP + DM 2025	CFU 2025 (projection)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	447 368	467 944	434 242
012	CHARGES DE PERSONNEL	907 965	907 965	888 458
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 650	61 650	72 884
66	CHARGES FINANCIERES	0	1 200	1 200
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 416 984	1 438 760	1 396 784
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	133 000	133 000	149 966
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		133 000	133 000	149 966
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 549 984	1 571 760	1 546 749

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		BP 2025	BP + DM 2025	CFU 2025 (projection)
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	0	4 860
70	PRODUITS DES SERVICES	21 000	21 000	43 043
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 446 372	1 472 548	1 474 540
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71 000	71 000	65 916
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 538 372	1 564 548	1 588 359

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE				41 610
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	8 015	8 015	8 015
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		0	0	49 625
EPARGNE DE GESTION = EPARGNE BRUTE = EPARGNE NETTE				41 610
TAUX D'EPARGNE BRUTE				3%

Ces résultats comprennent 20 000 € de réserve qui avait été actée au BP 2025 et n'a donc pas été utilisée au cours de l'exercice.

Ils reflètent à la fois un souci permanent de contrôle des dépenses à caractère général, et une diminution conjoncturelle des charges de personnel en partie liées à des absences d'agents ayant entraîné des remboursements en recettes de fonctionnement.

Investissement

Les résultats de l'année 2025 montrent des premières dépenses liées au projet de nouveau siège du SITPI
Le résultat prévisionnel d'investissement de 2025 se porterait à -85 259 € pour un résultat d'investissement cumulé prévisionnel de +137 790 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2025	BP + DM 2025	CFU 2025 (projection)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	287 992	287 992	245 175
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 300	23 300	25 576
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0	208 359	12 840
Total des dépenses réelles d'investissement		311 292	519 652	283 592
041	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	0
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		311 292	519 652	283 592

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		BP 2025	BP + DM 2025	CFU 2025 (projection)
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	48 333	48 333	48 333
Total des recettes réelles d'investissement		48 333	48 333	48 333
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	133 000	133 000	150 000
Total des recettes d'ordre d'investissement		133 000	133 000	150 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		181 333	181 333	198 333

RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE				-85 259
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	223 048	223 048	223 048
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE				137 790

Afin de rendre plus lisible la section d'investissement, et en particulier le report de l'excédent d'investissement de l'année dernière, celle-ci avait été votée en sur-équilibre positif, conformément à l'article L1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

État de la dette

Le dernier emprunt contracté par le SITPI a été remboursé en 2011, et depuis le SITPI ne fait plus appel à l'emprunt. Il ne supporte donc aucune dette.

Cependant, afin d'assurer une gestion de trésorerie saine pendant la période de construction des nouveaux locaux, le SITPI a contracté une ligne de trésorerie de 290 000 €, qu'elle n'a pas activé au cours de l'exercice 2025.

En synthèse, l'exécution du budget principal 2025 du SITPI est en ligne, tant en fonctionnement qu'investissement, avec le budget primitif.

Budget annexe « prestations de service »

Le budget annexe se réduit désormais à une convention de prestations de services pour le SIM Jean Wiener et une convention d'utilisation du Tiers de Télétransmission. Ce budget ne dégage désormais plus d'excédent susceptible de subventionner le budget principal ce qui explique en grande partie l'évolution de la dynamique des recettes..

Comme lors des exercices précédents, aucun investissement n'a été réalisé et l'excédent d'investissement sera intégralement reporté d'une année sur l'autre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		BP 2025	CFU 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 005	5 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	7 000	5 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 000	0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		48 005	10 000
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		BP 2025	CFU 2025
70	PRODUITS DES SERVICES	35 154	5 128
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		35 154	5 128
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		-12 852	-4 872
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	12 852	12 852
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		0	7 980

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2025	CFU 2025
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0	0
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		BP 2025	CFU 2025
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0	0
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		0	0
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	43 080	43 080
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		43 080	43 080

d. La situation organisationnelle du SITPI

L'année 2025 a vu le départ à la retraite en avril d'un agent du pôle Centre de Service, départ qui a été compensé par l'arrivée d'un agent en septembre.

	Au 1/1/2025			Au 31/12/2025		
	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus		Emplois budgétaires	Effectifs pourvus	
		titulaires	non titulaires		titulaires	non titulaires
Emplois fonctionnels						
Directeur Général des Services	1	1	0	1	1	0
Filière administrative						
Catégorie A						
Attaché Principal	1	0	1	1	0	1
Catégorie B						
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2	0	2	1,6	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	1	1	0	1	1	0
Rédacteur	1	0	0	1	0	0
Catégorie C						
Adjoint Administratif	1	0	0,7	1	0,7	0
Filière technique						
Catégorie A						
Ingénieur Hors Classe				1	0	0
Ingénieur Principal	2	1	0	1	1	0
Ingénieur	2	1	1	2	1	1
Catégorie B						
Technicien Principal 1ère classe	1	0	1	1	0	1
Technicien Principal 2ème classe	2	2	0	1	1	0
Technicien	2	1	1	3	2	1
Catégorie C						
Adjoint Technique Territorial	1,5		0,5	1,5		0,5
TOTAL	17,5	9	5,2	17,5	9,3	4,5
		14,2			13,8	

Le traitement indiciaire a augmenté par rapport à 2024, reflétant d'une part le GVT mais également la prise en compte sur une année complète d'un poste pourvu mi-2024.

	2024	2025	Evolution
Traitement indiciaire	395 780	435 508	10,0%
Régime indemnitaire	198 130	204 597	3,3%
Supplément familial de Traitement	4 140	4 738	14,4%
Nouvelle Bonification indiciaire	2 060	2 068	0,4%
TOTAL	600 110	646 911	7,8%

Des interventions hors heures travaillées ont entraîné le versement de 22 heures d'IHTS.

Enfin, le DGS dispose d'un véhicule de fonction, et les trois membres de la direction d'un téléphone portable.

2. Situation et orientations budgétaires du SITPI

a. Feuille de route 2022-2026 et Programme Pluriannuel de l'Investissement et du Fonctionnement

La stratégie financière déployée par le SITPI dans le cadre de la feuille de route 2022-2026 répond aux objectifs de :

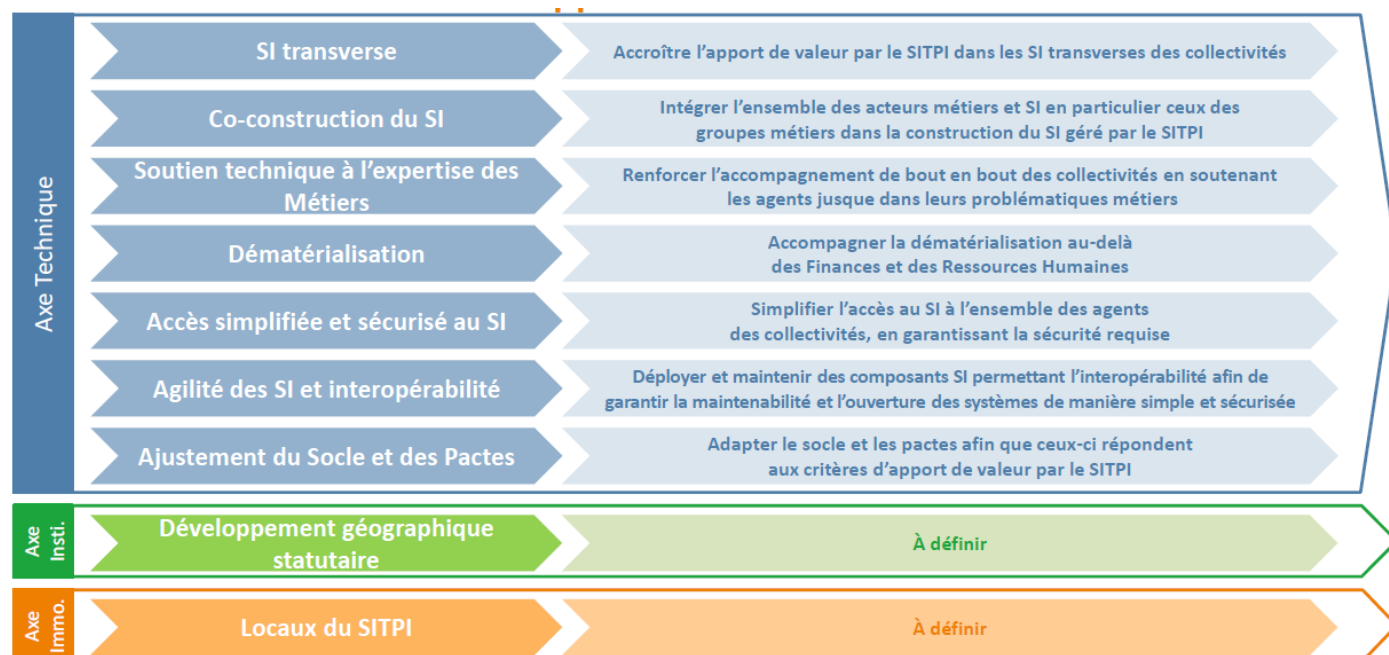
- maîtrise de l'évolution de la contribution globale dans une perspective pluriannuelle,
- soutenabilité des projets,
- réduction de la part d'incertitude liée aux résultats annuels,
- meilleure couverture des dépenses dévolues aux options.

Pour ce faire, elle s'appuie sur :

- une couverture des dépenses de fonctionnement au plus près,
- des dépenses d'investissement, hors immobilier, financées essentiellement par le fonds de roulement sans recours à l'emprunt ou à l'autofinancement réel.

Les résultats 2025 sont cohérents avec le souhait des élus d'utiliser les excédents des années précédentes pour accompagner l'intégration des nouvelles communes et de maintenir une réserve de sécurité.

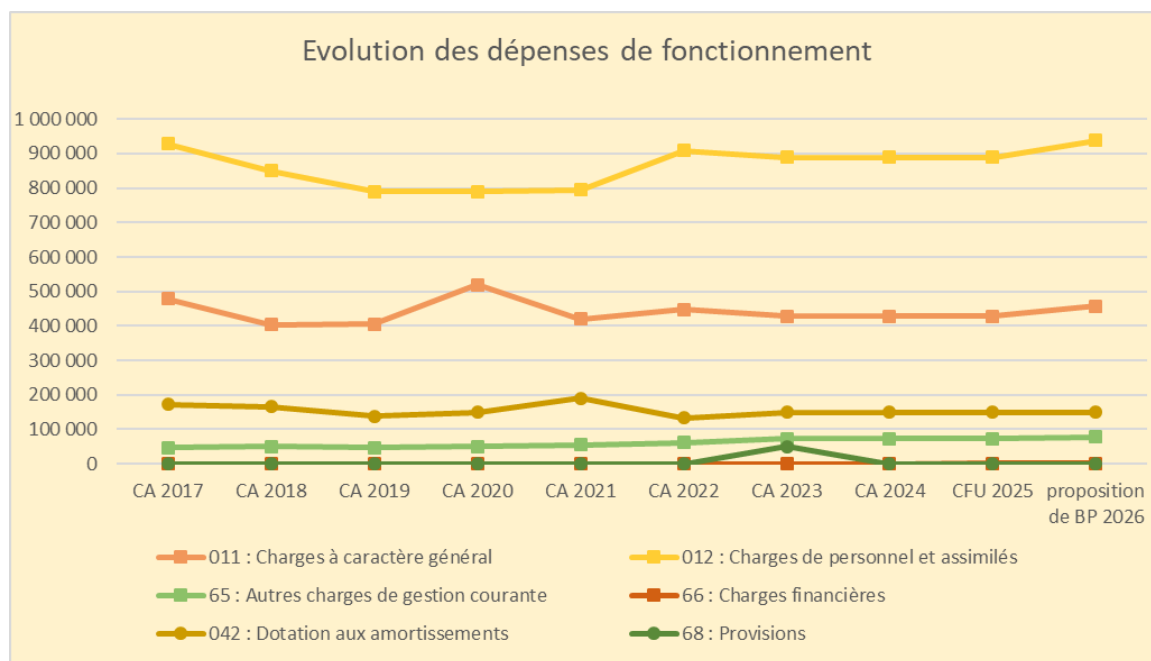
La feuille de route définie en 2022 se termine 2026 avec la fin du mandat des élus. Trois axes ont été définis : axe technique, institutionnel et immobilier, déclinés en plusieurs orientations.



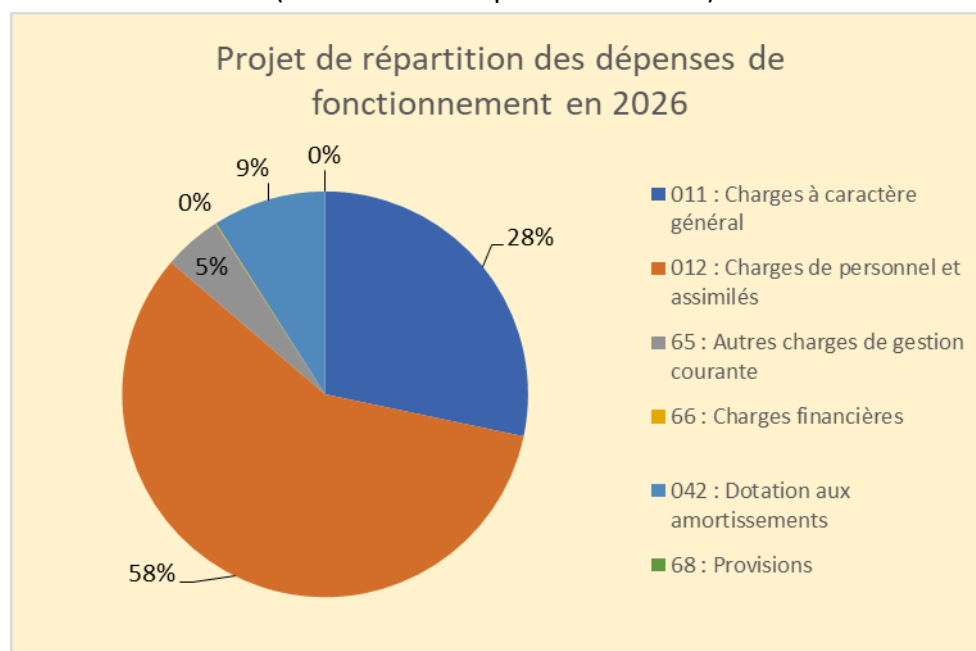
L'année 2026 permettra donc de finaliser la mise en œuvre des projets du périmètre technique : coffre-fort numérique, outil collaboratif, signature des arrêtés et contrats, PSSI (Politique de Sécurité du Système d'Information).

b. Dépenses de fonctionnement

Les coûts liés au personnel, les charges à caractère général, constituées pour environ 40 % des maintenances logicielles, et dans une moindre mesure les dotations aux amortissements (opérations d'ordre entre sections) déterminent largement la structure des dépenses de fonctionnement du SITPI.



Le chapitre 011 (charges à caractère général) sera impacté en 2026 par une évolution sensible (+2,3%) de l'indice Syntec, et prend en compte également des prestations et formations pour la mise en place de certains modules ou fonctionnalités (SMD entretiens professionnels...).



Le chapitre 012 tient compte de la demande de création d'un poste au sein du pôle système et réseau, rendu nécessaire par l'augmentation du nombre et de la complexité des systèmes d'informations déployés au sein du SITPI, le succès des options auprès des communes ayant récemment adhéré, et les nouvelles missions liées à la cybersécurité. Le principe de ce recrutement avait été acté lors de l'arrivée des nouvelles communes, sur le principe du « 2+1 » recrutements.

Il est proposé que cette dépense soit comptabilisée sur une demi-année (+25 000 € pour un poste de niveau technicien Principal), avec un éventuel recrutement au mieux en milieu d'année, ce qui permettra également à l'équipe issue du renouvellement politique de mars 2026 de se prononcer.

Le chapitre 012 tient également compte des mesures gouvernementales concernant le taux CNRACL (+10 000€), compensées en partie par le GVT négatif (-5000 €).

	2024	2025	Evolution
Traitement indiciaire	395 780	435 508	10,0%
Régime indemnitaire	198 130	204 597	3,3%
Supplément familial de Traitement	4 140	4 738	14,4%
Nouvelle Bonification indiciiaire	2 060	2 068	0,4%
TOTAL	600 110	646 911	7,8%

Le chapitre 65 anticipe une légère hausse liée à l'affection sur ce chapitre de dépenses précédemment affectées au chapitre 011 (contrats SaaS).

Il est également prévu une réserve de 30 000 € qui seront prélevées sur les excédents 2025. L'intégration des excédents au-delà de ces 30 000 € dans les recettes de fonctionnement permettra de limiter l'impact sur les contingents.

c. Recettes de fonctionnement

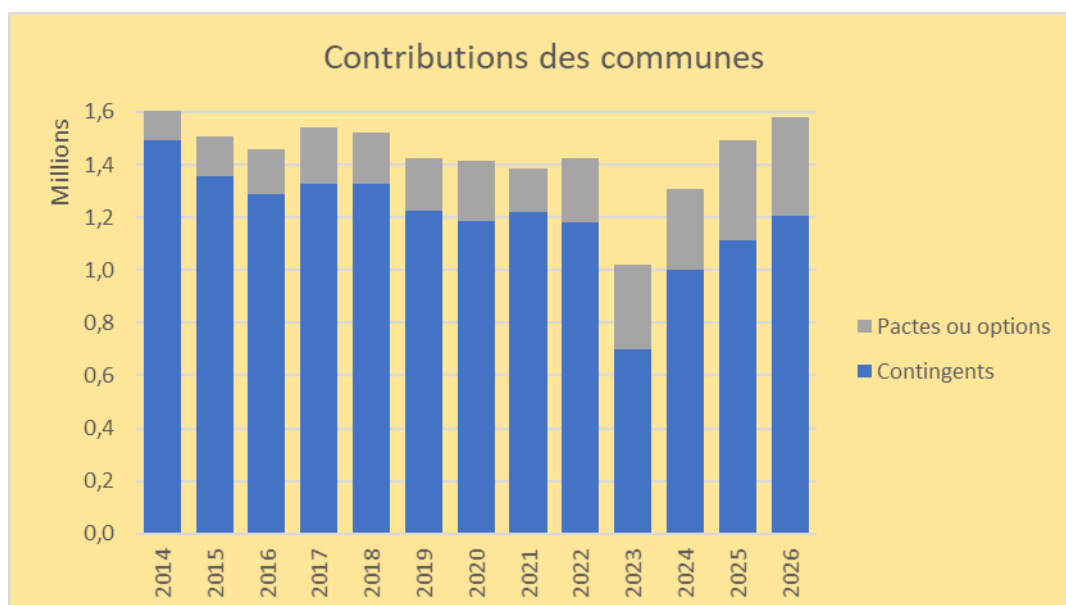
Refacturation du budget annexe

Avec l'arrêt de la plupart des prestations de service aux communes non adhérentes, les recettes du budget annexe ne permettront pas d'abonder le budget principal au-delà de la refacturation au budget principal des dépenses effectuées pour le compte du budget annexe.

Contributions des communes

L'année 2026 sera le deuxième exercice pour lequel les dix communes membres verseront leur contingent sur une année pleine.

Compte-tenu de ces évolutions, les contingents des communes devraient évoluer globalement de +8,0 % par rapport aux contingents 2025.



Subvention de fonctionnement

Les subventions liées au plan France Relance ont été versées en 2025. Aucune autre subvention n'est prévue en 2026.

d. Synthèse de la section de fonctionnement

Dans l'hypothèse haute où aucun arbitrage n'aurait été souhaité, le budget prévisionnel 2026 pourrait s'établir comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		BP 2025	BP + DM 2025	CFU 2025 (projection)	Proposition de BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	447 368	467 944	434 242	456 622
012	CHARGES DE PERSONNEL	907 965	907 965	888 458	938 181
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 650	61 650	72 884	77 074
66	CHARGES FINANCIERES	0	1 200	1 200	1 200
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 416 984	1 438 760	1 396 784	1 473 077
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	133 000	133 000	149 966	150 000
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		133 000	133 000	149 966	150 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 549 984	1 571 760	1 546 749	1 623 077

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		BP 2025	BP + DM 2025	CFU 2025 (projection)	Proposition de BP 2026
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	0	4 860	0
70	PRODUITS DES SERVICES	21 000	21 000	43 043	41 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 446 372	1 472 548	1 474 540	1 582 077
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71 000	71 000	65 916	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 538 372	1 564 548	1 588 359	1 623 077
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	8 015	8 015	8 015	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 546 387	1 572 563	1 596 374	1 623 077

e. Section d'investissement

Conformément aux prévisions, l'excédent d'investissement continue de diminuer, avec la prise en compte des premières dépenses liées aux études et travaux du futur siège du SITPI.

Les dépenses d'investissement hors locaux seront désormais liées aux derniers projets du plan de mandat SITPI :

- Licences des applicatifs liés aux projets
- Matériels liés à la fiabilisation de l'infrastructure

Les recettes d'investissement sont composées de l'apport du FCTVA et des amortissements. Le SITPI n'utilise pas l'emprunt.

Afin de rendre plus lisible la section d'investissement, et en particulier le report d'une année sur l'autre des excédents d'investissement, cette section sera votée en sur-équilibre positif.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2025	BP + DM 2025	CFU 2025 (projection)	Proposition de BP 2026
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (dont RA)	287 992	287 992	245 175	145 528
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 300	23 300	25 576	3 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	208 359	12 840	738 000
Total des dépenses réelles d'investissement		287 992	496 352	258 015	886 528
041	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	0	0
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0	0	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		287 992	496 352	258 015	886 528

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		BP 2025	BP + DM 2025	CFU 2025 (projection)	Proposition de BP 2026
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	48 333	48 333	48 333	1 916
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	0	0	1 200 000
Total des recettes réelles d'investissement		48 333	48 333	48 333	1 201 916
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	133 000	133 000	150 000	150 000
Total des recettes d'ordre d'investissement		133 000	133 000	150 000	150 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		181 333	181 333	198 333	1 351 916
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	223 048	223 048	223 048	137 790
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		404 381	404 381	421 381	1 489 706

3. Orientations du budget annexe

Les recettes du budget annexe « prestations de services » en 2026 seront uniquement liées :

- à la convention d'assistance avec le SIM Jean Wiener,
- aux conventions d'utilisation du Tiers de Télétransmission.

Les dépenses de fonctionnement se limitent désormais au remboursement des dépenses prises en charge par le budget principal (agents en charge de l'assistance).

Aucun investissement n'est prévu sur le budget annexe en 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		BP 2025	CFU 2025 prévisionnel	Proposition de budget 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 005	5 000	3 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	7 000	5 000	3 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 000	0	0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		48 005	10 000	6 000
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		BP 2025	J 2025 prévision	Proposition de budget 2026
70	PRODUITS DES SERVICES	35 154	5 128	5 128
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		35 154	5 128	5 128
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		-12 852	-4 872	-872
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	12 852	12 852	12 852
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		0	7 980	11 980

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2025	J 2025 prévision	Proposition de budget 2026
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0	0	0
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		BP 2025	J 2025 prévision	Proposition de budget 2026
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0	0	0
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		0	0	0
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	43 080	43 080	43 080
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		43 080	43 080	43 080

La pertinence de maintenir un budget annexe « Prestations de Service » pourrait être interrogée par la future gouvernance du syndicat, avec la possibilité, en cas de clôture de ce budget, de transférer les excédents d'investissement vers le budget principal.

4. Engagements pluriannuels

a. Echéancier

Le plan de mandat 2022-2026 établi courant 2022 s'est accompagné de la réalisation d'un échéancier des projets inclus dans ce plan de mandat, ainsi que le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement du SITPI.

Echéancier du portefeuille de projets du plan de mandat

Orientation	Scénario	Projet	2022	2023	2024	2025	2026
SI transverse							
SI transverse	S1.2	Evolution et maintien opérationnel du SI existant					
SI transverse	S1.2	Etude et déploiement d'une plateforme Collaborative					
SI transverse	S1.2	Etude et déploiement d'une Gestion Electronique du Courrier					
SI transverse	S1.2	Etude et déploiement d'une Gestion Electronique de Documents ou Gestion Relations Usagers					
SI transverse	S1.2	Label Territoire Numérique Libre					
Co-construction du SI							
Co-construction du SI	S2.1	Organisation des comités actuels					
Co-construction du SI	S2.1	Organisation des réunions (pactes, métier, spécifique)					
Co-construction du SI	S2.2	Communication sur le SI					
Co-construction du SI	S2.3	Clarification des processus existants sur la prise en compte des attentes et des évolutions					
Ajustement du Socle et des Pactes							
Ajustement du Socle et des Pactes	S3.1	Formalisation du Socle et des Pactes (catalogue et niveau de service)					
Ajustement du Socle et des Pactes	S3.2	Identification des conditions financières de sortie anticipée d'un Pacte					
Dématérialisation							
Dématérialisation	S4.2	Renforcement de l'utilisation de la dématérialisation déjà mise en place et généralisation du déploiement sur toutes les collectivités					
Dématérialisation	S4.2	Signature électronique des marchés					
Dématérialisation	S4.2	Fiche de paie (coffre fort électronique)					
Dématérialisation	S4.2	Promotion auprès des collectivités					
Accès simplifié et sécurisé au SI							
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Applications-Connecteurs SSO					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Plateforme d'authentification SSO					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Accès au SI					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Connexion au GIX					
Soutien technique à l'expertise des Métiers							
Soutien technique à l'expertise des Métiers	S6.2	Groupe Métier RH, FINANCES					
Soutien technique à l'expertise des Métiers	S6.2	Groupe Métier Dématérialisation, Archivage, Télétransmission, Parapheur, Portail Enfance					
Soutien technique à l'expertise des Métiers	S6.2	Groupe Métier Décisionnel, Gestion électronique du courrier, Gestion électronique de document					
Agilité des SI et interopérabilité							
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Interopérabilité avec les applications des collectivités					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Généralisation du Bus PASTEL					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Authentification unique entre le portail des bibliothèques communales et la numéothèque métropolitaine					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Recherche fédérée					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Audit des pratiques RGI au SITPI					
Développement géographique statutaire							
Développement géographique statutaire	S8.2	Refonte des statuts					
Locaux du SITPI							
Locaux du SITPI	S9.2	Acquisition et aménagement					
Locaux du SITPI	S9.2	Déménagement					

b. Prospective du budget principal

BUDGET PRINCIPAL						
SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		2026	2027	2028	2029	2030
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	456 622	480 000	490 000	500 000	510 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	938 181	972 000	981 000	990 000	999 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	77 074	78 400	79 600	80 900	82 200
66	CHARGES FINANCIERES	1 200	1 200	36 300	35 800	35 300
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0
68	PROVISIONS	0	0	0	0	0
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	150 000	153 600	163 100	164 100	144 400
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 623 077	1 685 200	1 750 000	1 770 800	1 770 900
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		2026	2027	2028	2029	2030
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	0	0	0	0
70	PRODUITS DES SERVICES	41 000	41 000	41 000	41 000	41 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 582 077	1 628 075	1 709 000	1 729 800	1 729 900
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	0	0	0	0
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	56 124	56 125	40 000	40 000	40 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 679 201	1 725 200	1 790 000	1 810 800	1 810 900
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		56 125	40 000	40 000	40 000	40 000

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		2026	2027	2028	2029	2030
16	EMPRUNT LOCAUX DU SITPI	0	0	19 500	101 600	20 500
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	145 528	60 000	65 000	70 000	75 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS BATIMEN	3 000	80 000	80 000	80 000	80 000
21	CONSTRUCTION LOCAUX DU SITPI	738 000	560 000	0	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		886 528	700 000	164 500	251 600	175 500
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		2026	2027	2028	2029	2030
10	FCTVA HORS LOCAUX	1 916	20 000	24 000	23 000	24 000
10	FCTVA LOCAUX DU SITPI	0	0	129 000	92 000	0
16	EMPRUNT LOCAUX DU SITPI	1 200 000	176 000	0	0	0
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	150 000	153 600	163 100	164 100	144 400
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	137 790	603 178	252 778	404 378	431 878
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 489 706	952 778	568 878	683 478	600 278
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		603 178	252 778	404 378	431 878	424 778

La projection sur les exercices 2027 à 2030 est effectuée à périmètre constant, tant en termes de compétences que de territoire.

Le travail sur le plan de mandat 2026-2032 sera une des priorités du printemps 2026, ainsi que la reprise de contact avec des communes qui avaient manifesté leur intérêt à envisager une adhésion au SITPI, qui pourrait se concrétiser pour l'exercice 2027.